



INFORMATION MUNICIPALE

24 août 2026

Dans un souci de proximité et chaque fois que l'information et la situation l'exigeront, vous recevrez mes notes d'information par courriel.

Si vous n'avez pas reçu ce courriel sur votre boîte mail, envoyez votre adresse internet à mairie@gometzlaVille.fr pour que nous puissions compléter notre fichier. Je vous en remercie.

Vous retrouverez les informations sur le site de Gometz la Ville et sur l'application Gometz la Ville à télécharger sur votre téléphone portable.

Une page Facebook dédiée aux informations municipales a été créée. Vous pouvez vous y connecter par le lien suivant : <https://www.facebook.com/MairieGometzLaVille>

Objet : réouverture des chemins à moins de 200m des massifs forestiers

Chères gometziennes, chers gometziens,

Une succession d'arrêtés préfectoraux ont ponctué l'été pour la sécurité de tous.

La vigilance canicule ayant été levée, les voies et chemins gometziens à moins de 200m des massifs forestiers vont tous être réouverts en libérant leur accès afin qu'ils reprennent leur fonction initiale.

Pour acte à compter de ce jour mardi 25 août 2026.

Bien cordialement,

Votre Maire,
Edwige HUOT-MARCHAND

